Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL27-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 MAI 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du mercredi 13 mai 2026, s'est réuni **le jeudi 21 mai 2026, à** 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Philippe Simon - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Christine ROYER
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT
LE HEZO	: Philippe GAIN
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU - Tugdual GOALLO
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Dominique GODEFROY
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE - Eric MAHE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Siegried MENAHEZE - Michel BERTHE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Fabien LE GUERNEVE - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Julien BONAMY - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE BONO	: Clara BOSZNAY a donné pouvoir à François VAILLANT
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
VANNES	: Virginie LE DANTEC - TALMONT a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Fabrice AMEDEO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Léa BARREAUD a donné pouvoir à Hortense DOUMIC - LE PAPE

Le Président,
David ROBO

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL27-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2026

EAU / COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET DU RESEAU DE TRANSPORT ASSOCIE

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la gestion prospective de la compétence eau potable, l'étude à l'échelle de l'agglomération sur les ressources d'eau brute a conclu sur la nécessité de construire sur le site de Villemaigre à THEIX-NOYALO une nouvelle unité de production de 2*800 m^3/h en remplacement de l'unité de production de NOYALO. Une bâche de stockage de 4000 m^3 sur le site de la nouvelle usine complétera la capacité de stockage du réservoir sur tour du Prat. Sur le site de NOYALO un nouveau pompage d'exhaure sera créé et l'usine existante démolie.

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L2124-3 et R2124-4 du Code de la commande publique, pour le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable et du réseau de transport associé.

Sur cette opération, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération agit en tant qu'entité adjudicatrice. A ce titre, elle peut passer librement ses marchés selon la procédure avec négociation sans justifier de conditions de recours, lui permettant ainsi de négocier les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques.

En application de l'article L2113-10 du Code de la commande publique, le marché sera alloti de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Usine de production, stockage associé et dossiers réglementaires
- Lot n° 2 : Réseau de transport, nouvel exhaure associé et démolition de l'usine de Noyalo

Le marché est estimé à 2 180 519,20 € HT réparti ainsi :

- Lot n° 1 : 1 634 931,55 € HT
- Lot n° 2 : 545 587,65 € HT

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation soumise aux dispositions du Code de la commande publique pour les prestations décrites ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX